RCS : SENS
Code greffe : 8903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00373
Numéro SIREN : 538 045 006
Nom ou dénomination : A 2 C J

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2014 sous le numéro de dépôt 786

2 11 B 373

Certifié conforme
A2CJ
SARL au capital de 170000€
8 Rue de l'Orange
89510 ETIGNY
Tél. 03.86.97.92.90 - Fax. 03.86.97.93.25
SIRET 538 045 006 00011 - APE 6420Z

786

A 2 C J

Société à responsabilité limitée
au capital de 170.000 Euros
Siège social : 8 rue de l'Orange
89510 ETIGNY

RCS SENS 538 045 006

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE SENS
12 JUIN 2014

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 03 JUIN 2013

L'an deux mille treize, et le 3 juin à 10 Heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :
- **Monsieur Arnaud HEMARD** représentant 8.700 parts en pleine propriété, ci 8.700 parts ;
- **Monsieur Jacky BOUTELOU** représentant 2.075 parts en pleine propriété, ci 2.075 parts ;
- **Monsieur Cyril NOEL** représentant 2.075 parts en pleine propriété, ci 2.075 parts ;
- **Monsieur Claude DORIGNY** représentant 2.075 parts en pleine propriété, ci 2.075 parts ;
- **Monsieur Jocelyne DEMEULEMEESTER** représentant 2.075 parts en pleine propriété, ci 2.075 parts.

Total des parts présentes ou représentées : 17 000 parts en pleine propriété sur les 17 000 parts composant le capital social.

Monsieur Arnaud HEMARD préside la séance en qualité de gérant associé.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- le rapport de gestion sur les opérations envisagées
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Modification de l'objet social de la société
- modification des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

A.H JD CD CN JB

Greffe du Tribunal de Commerce de Sens : dépôt N°786 en date du 12/06/2014

Le Président indique qu'à compter du 01 juin 2013 la société PCMS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans A2CJ. De ce fait la société A2CJ a repris depuis le 01 juin l'activité de la société PCMS et notamment l'activité d'achat, vente et location de véhicules neufs ou d'occasion.
Toutefois pour être en conformité avec l'exploitation de cette activité dans A2CJ il convient de prévoir la modification de l'objet social de notre société et la mise à jour de nos statuts.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant approuve que l'adjonction d'activité d'achat, vente et location de véhicules neufs ou d'occasion soit insérée dans l'objet social de notre société

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 2 - Objet

La Société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger :

– La participation directe ou indirecte par tous moyens appropriés et notamment par voie de création nouvelle, d'apports, souscriptions, achats, échanges de titres ou de droits sociaux, fusions, transformations et associations en participation ou autrement dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières

– La participation directe par voie d'apports ou d'achats d'actions dans le capital de toutes sociétés

– La réalisation de tous services ou prestations au profit de ces sociétés et de toutes les sociétés dans lesquelles elle détiendra directement ou indirectement des participations

– La gestion de tout portefeuille et notamment la réalisation d'achats, de ventes, d'échanges ou de souscription de valeurs mobilières

_ L'achat, la vente et la location de véhicules neufs ou d'occasion

– Et d'une manière générale toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A.H JD CJ CN JB

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
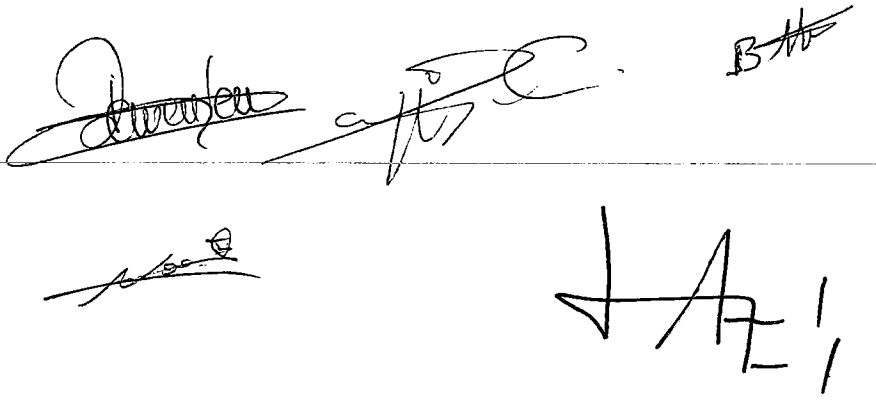
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.